

ASSEMBLÉE SPECIALE 2024-007/SPECIAL MEETING
DE LA CORPORATION DU CANTON D'OPASATIKA
TENUE AU / HELD AT
BUREAU MUNICIPAL/ MUNNICIPAL OFFICE
LE 21 MAI 2024 À 18H / MAY 21, 2024 AT 6:00 PM

Présence : Maire Jacques Dorval
Conseillère Hélène Jean
Conseiller Raymond Sigouin
Conseiller Reynald Marin
Conseiller Donald Chevrier

1. OUVERTURE

Mot de bienvenue effectué par le Maire Dorval.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION NO. 2024-080

PROPOSER PAR : Reynald Marin

SECONDER PAR : Donald Chevrier

RÉSOLUE : Que l'ordre du jour du 21 mai, 2024 soit approuver tel que présenter.

Tous en faveurs.

3. RENCONTRE À HUIS-CLOS POUR DISCUTER DE QUESTIONS DE RESSOURCES HUMAINES

RÉSOLUTION NO. 2024-081

PROPOSER PAR : Hélène Jean

SECONDER PAR : Raymond Sigouin

RÉSOLUE : Que le comité soit en accord de poursuivre à huit-clos afin de discuter de situations face aux ressources humaines.

Tous en faveurs

RÉSOLUTIONS NO. 2024-082

PROPOSER PAR : Donald Chevrier

SECONDER PAR : Raymond Sigouin

RÉSOLUE : Que la municipalité d'Opasatika retienne les services d'avocat de la firme EMOND HARNDEN LLP pour une situation face aux ressources humaines.

Tous en faveurs.

RÉSOLUTIONS NO. 2024-083

PROPOSER PAR : Raymond Sigouin

SECONDER PAR : Reynald Marin

RÉSOLUE : Que la municipalité d'Opasatika retienne les services de TECNOR pour des services informatiques.

Tous en faveurs.

RÉSOLUTIONS NO. 2024-084

PROPOSER PAR : Hélène Jean
SECONDER PAR : Donald Chevrier

RÉSOLUE : Que la firme EMOND HARNDEN LLP gère une situation de ressources humaines et effectue la rédaction de contrat.

Tous en Faveurs.

RÉSOLUTIONS NO. 2024-085

PROPOSER PAR : Reynald Marin
SECONDER PAR : Hélène Jean

RÉSOLUE : Le conseil municipale autorise Maire Jacques Dorval et Conseiller Raymond Sigouin d` effectuer les suivis avec la firme EMOND HARNDEN LLP.

Tous en Faveurs.

4. AJOURNEMENT DE LA RENCONTRE EXTRAORDINAIRE

PROPOSER PAR : Reynald Marin
SECONDER PAR : Hélène Jean

RÉSOLUE : Que la rencontre extraordinaire du 21 mai, 2024 soit ajourner à 20 :10.

Tous en Faveurs.

5. RÉSOLUTIONS NO. 2024-086

MAYOR :



CLERK :

